L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 12 NOVEMBRE 1870.

44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 12 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour ne détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à midi, à la Bourse des Négociants des Encanteurs, rue Royale—Un terrain situé dans le Deuxième District, rue Bourgogne, entre Hôpital et Ursulines, Ainsi, un terrain au faubourg Livaudais, dans le quatrième District, face à la rue de l'Annonciation, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Par C. E. Girardey & Co. à midi, à la Bourse des Négociants des Encanteurs, rue Royale—Huit terrains de choix, pour bâtir, formant l'angle des rues Canal et Murat, près le Parc de la ville et en face de la Menagerie.

Par P. Spée, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, à midi—Des terrains de très grands prix, sur et ameliorés, dans le Deuxième et le Troisième Districts. Egalement, deux grands morceaux de terre sur le chemin de Gentilly, en face de la gare que doit faire construire la compagnie du chemin de fer de Chattanooga. (Voir l'annonce.) De plus, un magnifique magasin en briques, à étage et verandah, situé rue Mandeville, entre Chartres et Royale, Trois rue Harrick. Aussi, deux terrains dans le Troisième District, l'un rue Philippe et Bourgogne, l'autre, est contigu et fait face à la rue St Philippe. Ainsi, un lot de terre subdivisé en 25 lots, borné par les rues Tonnage, Union, Peloptéas et Livingston, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, ensemble la 4 étables, jardiniers et autres.

Par K. Roger & Co., dans leurs salles d'encan No 127 Vieille-Levée—200 caisses de bottes, souliers et brodequins, et 50 malles bottes et souliers-voyage.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane — Habillements d'automne et d'hiver, lingerie de messieurs, chapeaux d'hommes et de jeunes garçons, bottes et souliers pour hommes et femmes.

Par D. K. Murphy, à midi, à l'entrepôt de MM. Slocomb, Baldwin & Co., au coin des rues Crossman et Peters—185 paquets de tabac avariés, marque de Nos 67 de la rue des Magasins et Barracks rouges. Sur la Levee, au pied de la rue Dauphine, frais.

Par H. J. Montgomery, à sa salle d'encan—Vente de meubles.

Par J. Dijan, aux écuries de P. Liner, rue Gravier—chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, &c.

Par O. Valeton, au No 62 de la rue Lafayette—Cocinas.

ATTENTION!

13e Le shérif prendra aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à l'adjudication de trois individus entre eux, avec les bâtisses et améliorations qui y sont élevées, situés rue Bourgogne, entre celles de l'Hôpital et des Ursulines, Deuxième District.

Pour le détail, voir aux annonces.

Pois! Pois! — Voyez l'annonce d'encan de M. D. Morphy.

Pois! Pois! — Voyez l'annonce d'encan de M. D. Morphy.

13e Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encaissage des cases 1 me et Tavernes.

13e CANDIS PURS et sans MELANGE Confserie Rue en tous genres chez J. VILLARD, 121 Rue Vieille-Levée, Successeur d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

13e M. LAURENT LACASSAGNE est autorisé à recevoir et à collecter des abonnements à l'Abeille dans toutes les paroisses de la Louisiane.

L'Affaire de Donaldsonville.

Les derniers rapports sur l'affaire de Donaldsonville contiennent ce que nous avons dit sur la mort du juge Lawes et du major Schomberg. C'est sur l'habeas corpus de Mme Richard qu'ils ont été tous parduces, appartenant à la milice de St Charles.

Le maître portait au doigt un diamant. Pour cette bâtisse dépendant de la résidence de M. Félix Reynaud a été incendiée, et les nègres ont essayé de mettre le feu à plusieurs autres endroits.

Au moyen du bateau Henry Tête, l'ordre était rétabli, et les troupes fédérales occupaient la ville.

Elections en Louisiane.

Voici quelques renseignements partiels sur les élections en Louisiane:

MM. Bryant et Barrow, démocrates, sont les sénateurs pour les districts composés des paroisses d'Iberville, Ouest-Baton-Rouge et St Martin.

La paroisse Ouest-Baton-Rouge a donné la majorité aux républicains, mais M. H. J. Hyatte, éditeur du *Sugar Planter*, journal conservateur, a été du représentant à la Législature.

Dans le district composé de la paroisse St Bernard et des 7e, 8e et 9e wards de la paroisse d'Orléans, J. H. Ingraham, homme de couleur, a battu le colonel M. Carroll, démocrate.

Dans la paroisse St. Bernard, M. Estopinal, démocrate, prétend avoir été élu par 7 voix de majorité, et il a fait une protestation contre l'élection déclarée de son concurrent.

Dans la paroisse Jefferson, les radicaux ont une majorité d'environ 1300 voix.

Dans la paroisse Plaquemines, Sypher a 30 voix contre 206 et 208 données à MM. St Martin et Walker.

La paroisse Ouachita donnera environ 800 voix de majorité aux radicaux, et celle de Caldwell 50 voix de majorité au même parti.

La paroisse Jackson et la paroisse Claiborne sont emportées par les démocrates, la dernière par 1000 voix de majorité.

NAUFRAGE.—Par une lettre de Kingston, Jamaïque, à la date du 29 octobre, nous apprenons que la barque suédoise Emma Sophia, capitaine Ohlson, de Rio Janeiro, est perte port, avec une cargaison de 4,000 sacs de café, a fait naufrage près de Morant Keys. Le capitaine s'est rendu à Kingston et a frété le seul steamer qui fut dans le port, pour aller au lieu du sinistre, en dessayer de sauver la cargaison. C'est obligeamment de M. Wm Baker, député-collecteur de la Douane, que nous sommes redevables de cette nouvelle.

APPEL AUX AMIS DE L'ESPAGNE ET DU RÉGIME CUBE.—Le consul d'Espagne, M. Carlos Pié, invite ses compatriotes, les membres des sociétés catholiques et de bienfaisance, et toutes les personnes qui sont unies par des liens d'affection ou d'intérêt avec l'Espagne et l'Ile de Cuba, à assister à une réunion qui aura lieu dimanche, 13 courant, à cinq heures et demie du soir, dans la salle de la "Persévérance", rue du Maine, près St Claude. Nous avons déjà fait allusion à l'objet de cette réunion.

NOUVEAUTÉS ET ARTICLES DE FANTAISIE. Nous appelons l'attention des messieurs et des dames sur l'annonce que la maison Guèble & Nippert publie aujourd'hui dans nos colonnes. Cette maison, rue du Canal, No 189, vient de recevoir par les derniers arrivages un grand assortiment de marchandises nouvelles dont le débitage a déjà commencé. La maison Guèble & Nippert a une réputation des mieux établies pour le commerce des nouveautés et des articles de fantaisie et elle se distingue entre toutes par la fraîcheur et l'élégance de son stock, aussi attrayant pour les messieurs que pour les dames. Ses stock brille des velours, des garnitures et des bas de soie, et elle offre aussi une variété d'articles d'une utilité solide et fort recherchée. Nous recommandons cet assortiment à l'attention particulière des acheteurs.

13e M. John L. Titus, autrefois de la maison Titus & Gwartney, est revenu se fixer à la Nlle-Orléans, après une assez longue absence, et se propose de reprendre ses anciennes fonctions d'agent de bateaux à vapeur. Le zèle et l'exactitude dont il a fait preuve dans le passé le recommandent aux propriétaires de bateaux qui savent toujours en lui un agent aussi habile qu'une consciencieux.

ST JAMES HOTEL. — Ce grand hôtel, situé rue des Magasins, s'ouvre en ce jour, samedi, 12 du courant, sous la direction de M. R. S. Moore dont l'habileté et la compétence sont bien connues des voyageurs. L'hôtel a été réparé, restauré et regarni. Toutes les chambres y sont d'une propreté qui fait ressembler à des boudoirs élégants. Quant au service, il a été organisé de manière supérieure et rien n'a été négligé pour faire de cet hôtel un lieu des plus confortables.

13e Assemblés Nos 349 25, 26 et 27 voir la colonne des notices spéciales, la lettre de S. H. Fulton, W. C. D. Vaught, J. Folger et N. Fidel, payable rue Carondelet No 120, "Association d'assurance mutuelle et de bienfaisance sur la vie."

DÉPÊCHES ADDITIONNELLES

Les Révolutionnaires en France.

Les mercenaires de Bismarck à Pouvre.

Londres, 8 novembre.—La dernière poste par ballon apporte des numéros du *Figaro* du 4, contenant une lettre de Flourens qui remplit deux colonnes et qui donne le récit des événements du 31 octobre. L'arrestation des membres du gouvernement provisoire n'aurait pas, selon lui, eu lieu par la force, mais en vertu d'un arrangement conclu entre Dorian et Schoelcher d'un côté, et les représentants du gouvernement de l'autre, et ratifié subséquemment par eux.

L'arrangement de Flourens était que les élections pour la Commune eussent lieu mardi, sous la direction de Dorian et de Schoelcher, et les élections pour un nouveau gouvernement mercredi. Pour éviter toute confusion du sang et prouver à nos amis et aux partisans du gouvernement que nous étions unis, nous sommes convenus de quitter l'Hôtel-de-Ville ensemble. Du reste cet arrangement a été exécuté. Les membres du gouvernement restant sous notre garde ont été relâchés. Nous avons quitté l'Hôtel-de-Ville en leur compagnie.

Le lendemain matin tous ces engagements sacrés ont été violés, les élections communales ont été renvoyées ou ajournées, et il n'y a pas eu de levée en masse.

La lettre se termine ainsi: "Attendez-vous la guerre civile, afin de recommencer à Paris le désastre de Sedan et de Metz."

Un journal de Paris publie des déclarations officielles sur les raisons de la retraite de Rochefort.

C'est d'abord parce qu'on n'a pas réussi à arrêter les communications ouvertes, et en second lieu, parce que le gouvernement a commencé aux négociations pour l'armistice. Rochefort est également séparé du parti Flourens. Flaye, Trochu et cinq autres membres du gouvernement ont écrit à Rochefort pour lui demander de revenir, mais il a refusé. Il se propose de commencer la publication d'un journal.

Perpignan, 4 novembre.—La guerre civile a commencé ici par des scènes terribles. Le colonel commandant ici a été assailli par des bandes de rouge, et tué à coups de rotin. Le commandant de la gendarmerie a subi le même sort. M. de Bardas, le maire, a été tué à coups de pierre devant sa propre maison.

Rien n'a jamais vu une scène aussi horrible. Un autre envoyé à Pée pourrait y parer la populace et tirer des des martyrs du boulevard. La garde nationale s'assemble pour défendre la populace. Toutes les maisons et toutes les boutiques sont fermées.

Le général de Barral, qui commandait l'artillerie à Strasbourg, a été arrêté à Grenoble, sous l'accusation de trahison envers la république. Le général Cremer, ensemble devant l'hôtel du général en chef: "Vive notre ancien général!" Tout a bien fini en tout. A bas les ennemis de l'Empire." C'est avec beaucoup de difficulté que le général a été arraché aux mains de la populace et transféré à la prison de St-Joseph.

Hausmann, ex-préfet de la Seine, a été arrêté à Nice, à Nice.

Le journal *Les Droits de l'Homme*, publié à Montpellier, met à prix la tête de Napoléon et celle de Bazaine et ouvre des souscriptions pour payer pour qu'on les assassine.

Circulaire de Jules Favre.

M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, vice-président du gouvernement de la défense nationale, vient d'adresser la circulaire suivante aux représentants diplomatiques de la France à l'étranger:

Paris, 18 octobre.

Monsieur, je ne sais quand cette dépêche vous parviendra. Depuis trente jours Paris est investi et sa ferme résolution de résister jusqu'à ce qu'il ait obtenu la victoire peut prolonger quelque temps encore la situation violente qui le sépare du reste du monde. Néanmoins, je n'ai pas voulu retarder plus longtemps la réponse que mérite le rapport rédigé par M. le prince de Bismarck sur l'entrevue de Ferrières; je constate d'abord qu'il confirme en tous points mon récit, sauf en ce qui concerne un échange d'idées sur les conditions de la paix, qui, suivant M. de Bismarck, n'auraient pas été débattues entre nous.

J'ai reconnu que, sur ce sujet, le chancelier de la Confédération du Nord m'avait opposé, dès les premiers mots, une sorte de fin de non recevoir tirée de ma déclaration absolue "que je ne réserverais rien à un conseil constituant." Mais mon interlocuteur m'a bien oublié que, sur mon insistance, il s'expliqua cadeguèrement, et mentionna, pour le cas où le principe de la cession territoriale serait admis, les conditions qui l'accompagnaient dans mon rapport: l'abandon par la France de Strasbourg avec l'Alsace entière, de Metz et d'une partie de la Lorraine.

Le chancelier fait observer que ces conditions pourront être aggravées par la continuation de la guerre. Il me l'a en effet déclaré et je le rapporte, de vouloir bien le mentionner ici même. Il est bon que la France sache jusqu'où va l'ambition de la Prusse; elle ne s'arrête pas à la conquête de deux de nos provinces, elle réunirait froidement toutes les forces systématique de notre ancienne rival. Après avoir solennellement annoncé au monde, par la bouche de son Roi, qu'elle n'en voulait qu'à Napoléon et à ses soldats, elle s'acharne à détruire le peuple français. Elle ravage son sol, incendie ses villages, accable ses habitants de réquisitions les faisille quand ils ne peuvent satisfaire à ses exigences, et met toutes les ressources de la science au service d'une guerre d'extermination.

La France n'a donc pas d'illusion à conserver. Il s'agit pour elle d'être ou de n'être pas. En lui proposant la paix au prix de trois départements qu'elle a toujours eu une étroite affection, on ne fait pas de déshonneur. Elle l'a repoussé. On prétend la forcer par la mort. Voilà la situation bien nette.

Vainement lui dit-on, il n'y pas de honte à être vaincu, encore moins à subir des sacrifices imposés par la force brutale. Vainement, ajoute-t-on encore que la Prusse peut prendre les conquêtes violentes et injustes de Louis XIV. De telles objections sont sans portée, et l'on peut s'étonner d'avoir à y répondre.

La France ne cherche pas une impuissante consolation dans l'excuse tirée de la facilité des causes qui ont amené son échec. Elle accepte ses malheurs et ne cherche pas à en rejeter sur son ennemi. Le jour où il lui a été donné de reprendre la direction de ses destinées, elle a loyalement offert une réparation; seulement cette réparation ne pouvait être une cession de territoire. Pourquoi? Parce que c'était un amoindrissement! Non; parce que c'était une violation de la justice et du droit dont le chancelier de la Confédération du Nord ne semble tenir aucun compte. Il nous rappelle aux conquêtes de Louis XIV.

Vous-il revenir au *statu quo* qui les a immédiatement précédées? Vent-il réduire la maître à la couronne ducale placée sous la suzeraineté des rois de Cologne? Si, dans la transformation que l'Europe a subie, la Prusse est devenue d'un Etat insignifiant une puissante monarchie, n'est-ce pas à la conquête qu'elle le doit? mais, avant les deux siècles qui ont favorisé cette vaste composition, s'est opéré un changement plus profond et d'un ordre plus élevé que celui qui déterminait jadis les morcellements de territoire. Le droit international a pris des allures plus philosophie. Il tend de plus en plus à prendre possession du monde, et c'est lui que la Prusse foule aux pieds quand elle prétend de nous ajouter qu'elle ne fait pas autre chose que nos rois.

Le droit moderne ne reconnaît pas que les peuples sont des troupeaux dont les maîtres peuvent disposer à leur gré. Ce droit, c'est la vie, c'est la liberté, c'est le droit de disposer de soi-même. Il a pénétré dans les mœurs et les lois de tous les peuples civilisés, et il a pénétré dans les mœurs et les lois de tous les peuples civilisés.